MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE 26.09.95
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

Promo Soc.

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF../ 6188099 / Dossier pédagogique 50786

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Unité de formation : PROCESSUS MENTAUX INTERVENANT DANS L'APPRENTISSAGE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 982211U35C1

Etablissement : INST PROV D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LIEGE
---------- RUE DES AUGUSTINS,30
4000 LIEGE 1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

50786 u

Annexe I.1.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - (●) (1) Pouvoir organisateur : Province de Liège ..... (2)
   - ( ) (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : IPEPS Liège ..... (2)
   adresse complète : rue des Augustins 30 4000 Liège ..... (2)
   n° de matricule : 6.188.089 ..... (2)
   n° de téléphone : 04/223 38 04 ..... (2)

   05 DEC. 1994

   Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P.O. subventionné (1) (2)

   Michel LATIN
   Chef de Service

   SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL DIRECTION GENERALE

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :
   - ( ) (1) Communauté française
   - (●) (1) Provincial et communal
   - ( ) (1) Libre - confessionnel
   - ( ) (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 9822 11 V 35 C1

   Processus mentaux intervenant dans l'apprentissage ..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - ( ) (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
     degré : inférieur (1) supérieur (1)
   - (●) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : social ..... (2)
   - ( ) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 1822 nn V15 01

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
1. Les processus cognitifs et les implications méthodologiques	CT(ni)	B	20
2. Psychologie du langage	CT(ni)	B	20
		P	4
2. Part d'autonomie			
	Total des périodes		44

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis différé V. annexe

Gotovitch

21-08-1995

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~NON ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 20 SEP. 1995

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

Annexe 1

Finalités

Générales

Conformément aux principales finalités de l'E.P.S. définies dans le Décret du 16.04.91, paru au M.B. le 25.06.91 en son article 7

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
2. Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

En fin d'unité de formation, l'élève aura montré qu'il était capable de conduire des activités fonctionnelles qui conduisent à des apprentissages efficaces dans le chef des apprenants en tenant compte de leur psychologie et de leur passé pédagogique.

Particulières

- ☑ Rendre le formateur en pédagogie active capable de comprendre les mécanismes mentaux intervenant dans les apprentissages intellectuels afin de lui permettre de déterminer la part de l'acquis.
- ☑ Grâce à cette approche il sera capable de développer les potentialités intellectuelles et l'expression verbale des publics en difficulté en prenant en compte l'influence parfois perturbante du milieu socio-culturel.

Annexe 2

Capacités préalables

Le candidat sera capable de

- ☑ lire et synthétiser un ouvrage relatif aux phénomènes d'immigration en Europe ou d'insertion sociale de publics en difficulté (aspects sociaux, économiques, politiques, linguistiques, philosophiques, culturels, scolaires).
  Remarque : La synthèse devra reprendre les aspects essentiels dudit rapport ou ouvrage.
- ☑ présenter un exposé oral de 10 minutes minimum reprenant cette synthèse et comportant une analyse critique personnelle.
- ☑ les arguments présentés devront être compatibles avec une action d'insertion sociale de publics en difficulté.
- ☑ aux questions posées par le jury sur base de l'exposé présenté, le candidat devra pouvoir répondre en faisant état de lectures ou d'expériences personnelles dans le domaine de l'action sociale ou culturelle.
- ☑ commenter et expliquer les principales fonctions des structures communales, provinciales et fédérales sur un schéma ou organigramme simple les présentant nominément.
- ☑ résoudre des problèmes mathématiques simples de la vie courante (intérêts, mesures de surfaces, volumes, consommation)

Titres pouvant tenir lieu

- ↳ certificat d'études secondaires supérieures
- ↳ attestation de réussite de formation d'animateur spécialisé en alphabétisation de l'enseignement de Promotion Sociale comportant 210 périodes de cours et 30 heures de stage minimum.
- ↳ attestation d'inscription régulière de l'unité de formation "Bases des projets de formation pour publics en difficulté"

Annexe 3

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou de regroupement

néant

Annexe 4

Programme

Rendre l'étudiant capable de(d')

1. Les processus cognitifs et les implications méthodologiques

- ☑ comprendre les processus d'apprentissage du raisonnement et de l'abstraction
- ☑ identifier les opérations logiques
- ☑ opposer les méthodes inductive et déductive
- ☑ appliquer ces méthodes dans des apprentissages déterminés

2. Psychologie du langage

- ☑ expliquer l'acquisition du langage en différenciant l'inné et l'acquisition
- ☑ expliquer et discuter le point de vue différentiel (code élaboré et code restreint)
- ☑ analyser le bilinguisme et déterminer ses effets

Annexe 5

Capacités terminales

L'étudiant sera capable de (d')

1. Les processus cognitifs et les implications méthodologiques

- ☑ analyser des données
- ☑ repérer une caractéristique commune à plusieurs éléments
- ☑ mettre en ordre les éléments à partir des relations fonctionnelles qu'ils entretiennent
- ☑ concevoir une méthodologie pour l'application de lois et de concepts.

Degré de maîtrise, capable de(d')

- ↳ à partir d'une séquence d'apprentissage présentée, analyser la démarche méthodologique et déterminer si elle correspond aux objectifs cognitifs fixés (dans une proportion de 2/3 d'identifications exactes)
- ↳ concevoir un minimum de deux séquences d'apprentissage ayant chacune un objectif cognitif précis (application ou déduction de lois ou de concepts)

2. Psychologie du langage

- ☑ définir les approches cognitives et socio-culturelles de l'acquisition du langage
- ☑ identifier un registre de langue et le mettre en rapport avec le milieu socio-culturel
- ☑ évaluer la part du milieu et de la bilingalité dans des difficultés d'expression.

Degré de maîtrise, Le candidat sera capable de

- ↳ défendre une opinion personnelle sur la part de l'inné et de l'acquis en opposant un minimum de quatre arguments (des linguistes seront cités)
- ↳ analyser des productions langagières données dans leur rapport socio-culturel. (Vocabulaire, structure) Les identifications devront être correctes dans une proportion de 2/3.

Annexe 6

Chargés de cours

1. Les processus cognitifs et les implications méthodologiques

↳ Un expert, profil : justifier une pratique d'apprentissage de la logique et de l'abstraction.

2. Psychologie du langage

↳ Un enseignant

COMMUNAUTE FRANCAISE

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.317
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

V. Réf.:

N. Réf.: C.SUP 1015, 1016-1021/JL/BM

Seraing, le 3 juillet 1995

CPEONS
Monsieur G. VLAEMINCK
Administrateur délégué
rue des Halles 13
1000 BRUXELLES

Monsieur l'Administrateur délégué

*Objet: **Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale***
Classement de la section "Etudes complémentaires de formateur(trice) spécialisé(e) pour publics en difficulté" et des unités de formation constitutives de la section.
I.P.E.P.S. - Liège - Matricule: 6.188.099.

Je vous informe que le Conseil supérieur a classée dans l'Enseignement supérieur social de type court et de promotion sociale les unités de formation suivantes:

- *UF Processus mentaux intervenant dans l'apprentissage - 44 pér.*
- *UF Gestion de groupes et créativité - 44 pér.*

./...

./...

Je vous signale que le classement de cette section et des autres unités constitutives sera examiné le 22/08 si le profil de la section est conforme (une copie des finalités particulières ne suffit pas) .
De plus, une section de moins de 750 périodes doit être soumise à l'examen de la Commission de concertation.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur délégué, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

J. LOOSVELDT

Copie adressée:
- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française
- à Monsieur LEIDINGER, Directeur général adjoint de l'E.P.L.
- à la Direction de l'établissement

ANNEXE
PROCESSUS MENTAUX INTERVENANT DANS L'APPRENTISSAGE.
IPEPS.
RUE DEs Augustins, 30.
4000 LIEGE
Mat. 6 188 099
Code: 98 22 11 / U/ 35 / C1
dossier : 50 786 U

ANNEXE 1:
FINALITÉS:
La première finalité particulière me semble bien présomptueuse, alors que les chercheurs eux-mêmes n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la part respective de l'inné et de l'acquis dans l'apprentissage, vouloir que des personnes puissent le faire à l'issue d'une formation qui ne s'étend que sur 44 heures me semble une gageure peu sérieuse.
Face à cette polémique les enseignants ou autres acteurs agissant sur l'apprentissage ne peuvent faire qu'un pari, celui de l'importance à accorder à l'acquis, sans cela leur action perd tout son sens!
Il conviendrait donc d'adapter la formulation de cette première finalité particulière.

ANNEXE 2:
CAPACITÉS PRÉALABLES:
de manière succincte ou succinctement et non succintement;

ANNEXE 5:
CAPACITÉS TERMINALES:
Il convient de rendre compréhensible l'allusion au "degré de maîtrise" en ajoutant le degré de maîtrise **pour réussir**:
l'étudiant sera capable...

Louise GOTOVITCH
21/08/95